

Numéro 02  
Avril - Mai 2022

Le **M**oulin aux nouvelles  
Le magazine  
de la commune **Mardié**

*Synthèse du budget 2022 page 5 à 12*  
*Sondage éclairage public page 13*  
*L'église mise en lumière, page 14*  
*Enfance - Jeunesse page 15*



Retour sur.....

### Cérémonie du 19-mars



Importante cérémonie le 19 mars à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie après les Accords d'Évian (18 mars 1962). À cette occasion la médaille des Anciens Combattants a été remise à 3 membres de la FNACA de la section Chécy-Bou-Mardié en présence, notamment, de Messieurs R. Ramos, député, et H. Saury, sénateur.

### Concert de Gospel du 19 mars Église de Mardié



Magnifique concert du groupe gospel Art of Voice, au profit de la restauration l'église. Plus de 1200 € ont été récoltés au cours de cette seule soirée. Le seuil de 10 000 € de dons est maintenant largement atteint et permettra une subvention du double du montant versée par la Fondation du Patrimoine.

### L'Oussance a quitté Mardié...



Fortement impacté par la crise sanitaire et les difficultés de navigation sur le canal, l'Oussance avait pratiquement cessé toute activité depuis plus de 2 ans. Son propriétaire l'a vendu à une entreprise d'animations touristiques qui l'a emmené vers d'autres eaux, dans les Charentes...

### Fête de la Saint-Vincent



Une Saint-Vincent un peu décalée (26 et 27 mars) mais très chaleureuse !

...Non, Non, Non, Non,  
Saint-Vincent n'est pas mort !

### Récompenses des Maisons fleuries

Remise des prix pour les maisons fleuries, le 1<sup>er</sup> avril. Bravo aux lauréats et un encouragement à chacun pour s'inscrire pour l'édition 2022.



## Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard  
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook Ville de Mardié

### En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

## Horaires de la Mairie

*Lundi et mercredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

*Mardi*

14 h 00 - 18 h 00

*Jeudi*

Fermeture hebdomadaire

*Vendredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

*Samedi*

(1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)

9 h 00 - 12 h 00

## Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2022 - n°02 (Avril/Mai)

Dépôt légal : Avril 2022

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Mesdames, Messieurs,  
Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,  
Petits et Grands,

Il y a deux ans un tiers de la population mondiale était confiné. Après 24 mois notre quotidien est toujours rythmé par cette pandémie qui fait des vagues et laisse des traces. Aux désastres sanitaires se sont ajoutées les conséquences sociales et économiques.

Malheureusement cette crise mondiale est passée au second plan des horreurs quand, en février, le président russe a déclaré la guerre à son voisin ukrainien. Depuis ce jour nous sommes entrés dans une situation, un contexte, que nous ne maîtrisons pas, qui nous fait peur et nous émeut avec des destructions aveugles, des massacres des civils à notre porte. La pandémie ne suffisait pas, la barbarie s'y est ajoutée !

À Mardié comme ailleurs, après deux ans de pandémie et plusieurs semaines de guerre en Europe, il nous faut avancer. Nous le faisons malgré la Covid et nous cherchons à être bienveillants et accueillants avec les sinistrés ukrainiens.

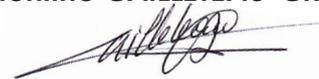
Dans ce numéro vous trouverez un cahier central explicatif sur le budget ; les grands projets y sont abordés. En ces premiers mois nous avons réceptionné les travaux de l'église en organisant un concert, nous avons lancé le RPE (Relais Petite Enfance), les entreprises sont en consultation pour l'extension de l'école élémentaire, la programmation de l'agrandissement du centre de loisirs est en cours. Ces investissements se font sans oublier le bon fonctionnement quotidien des services communaux ; les services à la population sont au cœur de nos actions et nous cherchons constamment à les maintenir réactifs, abordables et adaptés à vos besoins.

Forts de ces objectifs sur le court, moyen et long terme nous sommes attentifs à vos remarques et propositions.

En agissant tous ensemble nous sommes meilleurs pour relever les défis de demain, surtout en ces temps si troubles !

**Votre Maire,**

**Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**






Une grande partie du conseil du 16 mars a été consacrée au vote du budget prévisionnel 2022, très largement exposé en pages 5 à 12. En matière de finances, trois autres votes ont eu lieu : l'approbation du compte de gestion 2021 (établi par la Trésorerie) et du compte administratif (établi par la commune) – les deux étant bien sûr équivalents.

L'autre vote concernait les impôts locaux avec l'introduction d'une nouveauté, totalement indolore pour les contribuables. En effet, en raison de la réforme de la taxe d'habitation et de la refonte de la fiscalité directe locale, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, est transféré aux communes afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ainsi, à Mardié, le taux de référence 2022 est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020, soit 26,50 % + 18,56 % = 45,06 %. **Cette mesure est neutre** pour les Mardésiens dans la mesure où ils payaient déjà la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

D'autres délibérations concernaient l'adoption du pacte de gouvernance métropolitain, des garanties d'emprunt pour la construction de logements (procédure habituelle et sans risque réel pour la commune), l'organisation du concert rock (cf. p. 16) et du camp d'été en Corse pour les jeunes (cf. p. 15).

Le Conseil a approuvé le lancement de la procédure pour l'extension du Centre de loisirs *Les co-teaux de Mardié* : l'augmentation de la capacité d'accueil de l'école implique une augmentation parallèle de celle des structures d'accueil périscolaire.

Il a enfin voté la subvention au groupe scolaire et à l'ensemble des associations – un budget de 26 613 € pour ces dernières – et a approuvé le palmarès des maisons fleuries (cf. p. 2).

## LA PAROLE À L'OPPOSITION

Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,  
Nous avons récemment eu l'occasion de communiquer sur notre place d'élus de l'opposition à travers notre troisième publication. Notre approche repose sur le triptyque contrôler-s'opposer-proposer. C'est bien là, il nous semble, le rôle d'une opposition à la fois active et constructive. Il serait réducteur de n'attendre que des propositions de la part des élus de l'opposition.

Du reste, ne soyons pas dupes !

Au sein des commissions générales, auxquelles nous ne sommes pas invités, les membres de la majorité débattent des grandes orientations et des choix qui sont ou seront opérés (projets, budgets, etc...).

Vient ensuite le travail dans les commissions thématiques (où nous siégeons cette fois-ci) et qui découle des grandes orientations prises en amont, en commission générale.

Nous faisons donc des propositions dans un cadre bien défini, de fait, et nous l'acceptons.

Dans la commission Enfance-Jeunesse, nous avons récemment proposé d'associer nos aînés à la recherche des œufs de Pâques avec les enfants. Nos propositions interviennent également dans les comités de pilotage, comme pour l'extension de l'école élémentaire, où nous avons proposé des serrures anti-intrusion aux portes des nouvelles salles de classes.

Les adjoints communiquent-ils entre eux sur nos propositions et avec les services municipaux ?

Et si la majorité est à ce point impatiente d'entendre d'autres propositions, pourquoi ne pas nous inviter à assister aux commissions générales ?

Nous pourrions débattre des choix opérés et proposer une vision alternative.

Cela serait un vrai signal d'ouverture !

Nous suivrons de près cette question. En attendant, donnez-nous votre avis via notre mail [aucoeurdemardie@gmail.com](mailto:aucoeurdemardie@gmail.com), par courrier directement en mairie ou en personne.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger



# Cahier Spécial Budget 2022

Mesdames, Messieurs, Chères Mardésiennes, Chers Mardésiens,

Cette année, monsieur Christian THOMAS, adjoint aux finances, et moi-même, vous proposons un document de synthèse du budget communal. Nous cherchons à être à la fois les plus complets mais aussi les plus pédagogiques possible. Ainsi vous trouverez ci-après les grands ensembles des dépenses et recettes de 2022 mais aussi des précisions sur les projets structurants.

Vous pourrez ainsi vérifier les orientations qui nous tiennent à cœur pour notre village. Notre politique est réaliste, financée, mais aussi durable et bienveillante. Je tiens à mettre en avant le caractère durable de cet exercice budgétaire. En effet les choix contraints de fonctionnement nous permettent de dégager une bonne capacité de financement. Cette gestion souvent étiquetée de gestion « en bon père de famille » est à ponctuer par un recours raisonnable à l'emprunt pour assurer des investissements importants.

Quatre marqueurs de notre cadre de vie sont particulièrement mis à l'honneur : **la santé** avec l'acquisition d'une maison médicale, **l'accessibilité** avec les particularités de l'extension du groupe scolaire encore plus inclusives, **l'éducation** avec presque la moitié du budget consacré à l'enfance jeunesse et **l'environnement** avec des investissements pour limiter les consommations d'énergie ou pour ouvrir les prairies de Pont-aux-Moines aux piétons.

Vous souhaitant bonne lecture et bonne compréhension.

**Votre Maire,**

**Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**



**BUDGET PRIMITIF 2022**  
Note brève et synthétique  
Conseil Municipal du 16 Mars 2022

**INTRODUCTION**

Le budget 2022 est élaboré dans le respect de la stratégie financière du mandat avec 4 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, poursuite d'un programme ambitieux d'investissement en saisissant les opportunités de taux d'intérêt bas pour les financer.

Ce sont ainsi près de 2 millions d'euros de projets d'investissement qui sont proposés au budget 2022, pour faciliter la vie des Mardésiens, améliorer leur quotidien, encourager le développement du territoire en insufflant le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville reste la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Le budget 2022 traduit donc la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des Mardésiens, favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.



*Construction d'un pôle médical et de 3 logements*

## PRESENTATION DU BUDGET 2022 PAR GRANDES MASSES

Le budget élaboré pour 2022 présente un montant global de dépenses réelles de 4 239 K€ soit 4 239 000 euros (1K€ = 1000 €) :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 513 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 096 K€

Fonctionnement	BP 2021	BP 2022
<b>RECETTES CULMULÉES</b>	<b>2 453 K€</b>	<b>2 513 K€</b>
dont recettes réelles	2 453 K€	2 513 K€
dont recettes d'ordre	0 K€	0 K€
<b>DÉPENSES CULMULÉES</b>	<b>2 453 K€</b>	<b>2 513 K€</b>
dont dépenses réelles	2 076 K€	2 096 K€
dont dépenses d'ordre	377 K€	417 K€

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 726 K€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 143 K€

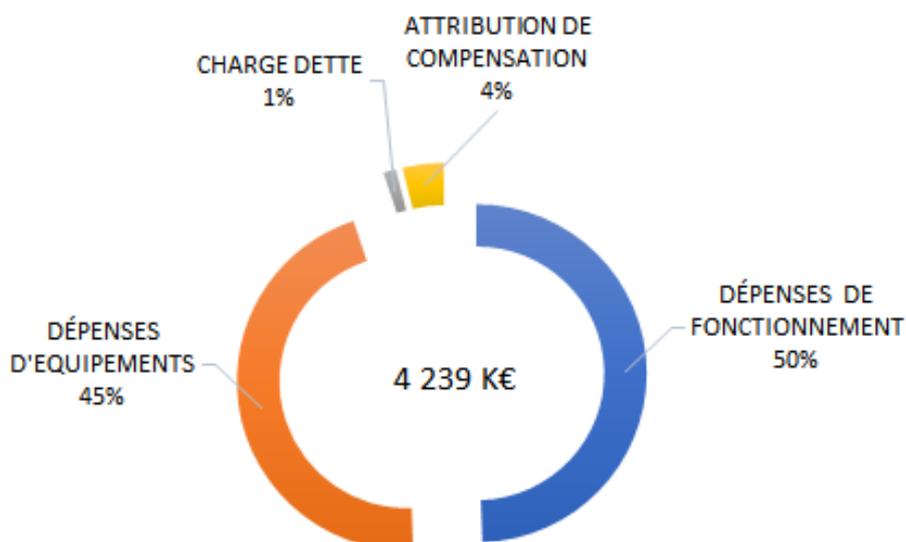
Investissement	BP 2021	BP 2022
<b>RECETTES CULMULÉES</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>
dont recettes réelles	868 K€	1 726 K€
dont recettes d'ordre	384 K€	417 K€
<b>DÉPENSES CULMULÉES</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>
dont dépenses réelles d'équipement	1 030 K€	1 926 K€
dont Attribution de compensation investissements	166 K€	166 K€
dont remboursement du Capital de la dette	49 K€	51 K€
dont dépenses d'ordre	7 K€	0 K€

Dont 1 926 K€ de dépenses réelles d'équipements

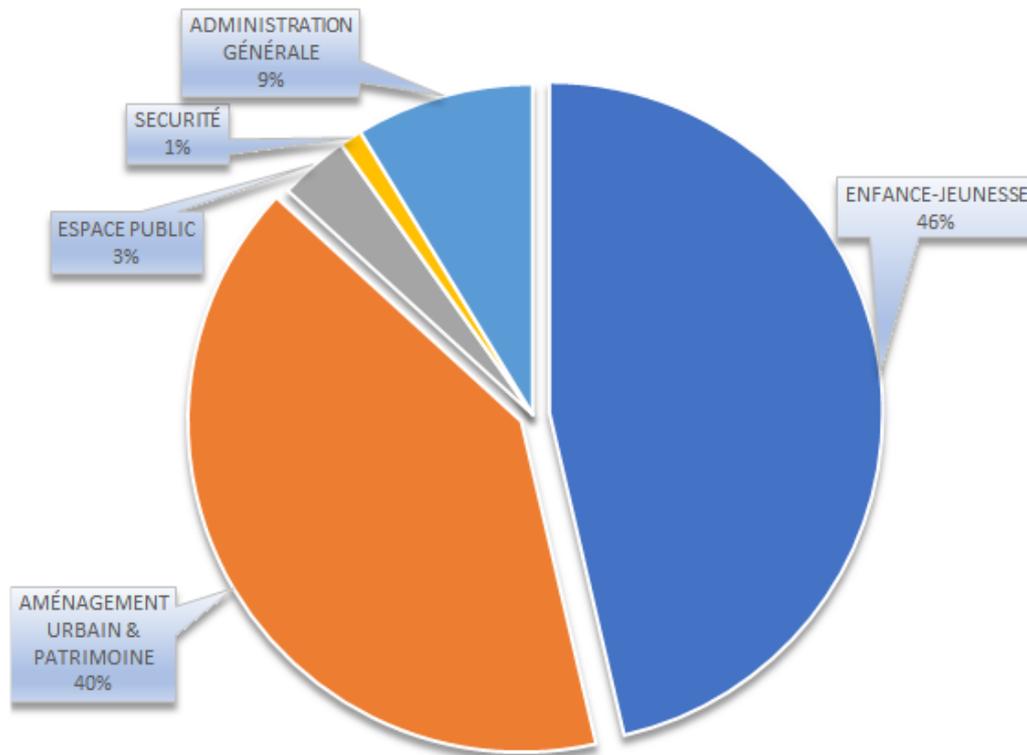
Dont 51 K€ de remboursement du capital de la dette

<b>Fonct-Invest/Dépenses réelles cumulées</b>	<b>3 321 K€</b>	<b>4 239 K€</b>
<b>Total des 2 sections</b>	<b>3 705 K€</b>	<b>4 656 K€</b>

## Répartition des dépenses réelles BP 2022



Les 1 926 K€ consacrés aux projets et actions de la commune se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2022 présente un niveau d'épargne brute de 417 K€. L'épargne disponible atteint 366 K€ après remboursement de la dette, soit +11% par rapport au budget 2021. Cette évolution positive est le résultat d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement de la commune.

BUDGET PRIMITIF	2021	2022
Recettes de gestion	2 453 K€	2 513 K€
Dépenses de gestion	2 092 K€	2 083 K€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>361 K€</b>	<b>430 K€</b>
Intérêts de la dette	17 K€	13 K€
<b>Epargne brute</b>	<b>378 K€</b>	<b>417 K€</b>
Remboursement de capital	49 K€	51 K€
<b>Epargne disponible</b>	<b>329 K€</b>	<b>366 K€</b>

## 1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en légère progression par rapport au budget primitif 2021.

A périmètre constant les recettes réelles de fonctionnement s'afficheront en évolution de 60 K€ par rapport au budget primitif 2021.

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution	% d'Évolution
Impôts des ménages	1 390 K€	1 400 K€	10 K€	0,7
Attributions de compensations reçues	42 K€	46 K€	4 K€	9,5
Dotations de solidarité communautaire	29 K€	29 K€	0 K€	0
Dotations Globales de Fonctionnement	245 K€	245 K€	0 K€	0
Compensation Taxes Foncière	29 K€	26 K€	-3 K€	-10,3
Droits de mutation	56 K€	65 K€	9 K€	16
Autres recettes	662 K€	702 K€	40 K€	5,9
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002)</b>	<b>2 453 K€</b>	<b>2 513 K€</b>	<b>60 K€</b>	<b>2,4</b>

## 2. Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Mardésiens de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

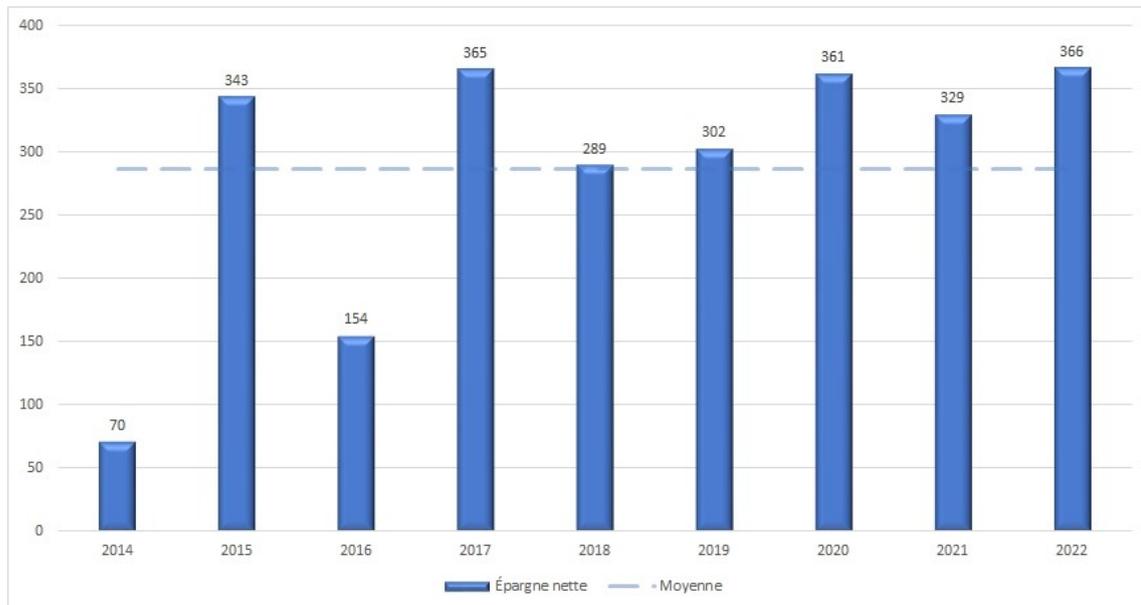
L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 21 K€ à périmètre constant par rapport au budget primitif 2021.

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution	% d'Évolution
Charges à caractère général	549 K€	575 K€	26 K€	4,7
Autres charges de gestion courantes	142 K€	131 K€	-11 K€	-7,7
Charges de personnel	1 303 K€	1 316 K€	13 K€	1
Frais financiers	17 K€	13 K€	-4 K€	-23,5
Fonds de Péréquation Intercommunal	58 K€	58 K€	0 K€	0
Autres dépenses	6 K€	3 K€	-3 K€	NS
<b>Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>2 075 K€</b>	<b>2 096 K€</b>	<b>21 K€</b>	<b>1</b>

### 3. Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 417 K€. L'épargne nette disponible s'élève à 366 K€.



### 4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

#### **L'encours de dette estimé fin 2021 :**

L'encours de la dette bancaire de la commune s'établirait fin 2021 autour de 580 K€.

#### **Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2022 :**

Les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence.

La Mairie de Mardié veille à diversifier autant que possible ses sources de financement

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15-20 ans), en cohérence avec les investissements financés.

La stratégie d'endettement proposée pour 2022 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à taux fixe, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2022, les crédits inscrits (64 K€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2021.

## 5- Les dépenses d'investissement

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Libellé</b>	<b>BUDGET primitif 2021</b>	<b>BUDGET primitif 2022</b>
Dépenses d'équipement	1 000 K€	1 821 K€
Attribution de compensation d'investissement	166 K€	166 K€
Capital de la dette bancaire	49 K€	51 K€
Autres dépenses	30 K€	2 K€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 245 K€</b>	<b>2 040 K€</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7 K€</b>	<b>103 K€</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>

La politique d'investissement de la Mairie de Mardié doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable, en proposant un service public de qualité et en soutenant l'économie locale, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2022, les dépenses d'équipement de la commune sont proposées à hauteur de 1 821 K€

### Budget 2022 : les principaux investissements

- ★ Acquisition des murs du futur Pôle Médical : 438 K€ (pour ouverture fin d'année)
- ★ Construction de 2 nouvelles classes élémentaires : 777 K€ (pour la rentrée 2023)
- ★ Honoraires études pour le projet d'extension de l'ACM : 109 K€ (pour la rentrée 2024)
- ★ Honoraires pré-études Maison de Pont aux Moines : 30 K€ (pour phasage)
- ★ Installation d'une passerelle sur le Cens : 25 K€ (pour 2023)
- ★ Réfection du préau de l'école maternelle : 20 K€

Soit un total d'environ **1 400 K€**

## 6- Les recettes d'investissement

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Libellé</b>	<b>BUDGET primitif 2021</b>	<b>BUDGET primitif 2022</b>
Subventions d'investissement	158 K€	219 K€
FCTVA et taxes d'aménagement	58 K€	290 K€
Emprunts	300 K€	938 K€
Autres recettes	295 K€	279 K€
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>811 K€</b>	<b>1 726 K€</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>441 K€</b>	<b>417 K€</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>

En 2022, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements des subventions, versées par des collectivités partenaires et des remboursements de TVA.

En complément, l'emprunt permettra l'acquisition des murs du futur pôle médical et le financement des travaux de construction des deux nouvelles classes de l'école élémentaire.

Fin 2022, compte tenu des remboursements de capital et des 2 nouveaux emprunts à souscrire, la dette devrait s'établir entre 1 300 K€ et 1 500 K€ pour une capacité de désendettement inférieure à 3 ans.

-----

Le budget 2022 de la Ville de Mardié a été élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Mardésiens et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.



## Du cuivre à la fibre, à savoir...

### Du cuivre à la fibre pour le téléphone et l'internet : ça n'est pas pour tout de suite

S'appuyant sur la déclaration d'Orange annonçant la fin **progressive** du réseau cuivre (les « fils de téléphone » traditionnels remplacés par la fibre optique), plusieurs opérateurs ont contacté leurs clients pour les inciter à acheter un abonnement fibre dans les meilleurs délais. Il s'agit d'une démarche commerciale abusive : il faudra, effectivement, y passer, mais pas tout de suite. Un petit quiz pour faire le point :

#### Le téléphone fixe traditionnel, c'est fini.

Faux. Depuis le 15 novembre 2018, on ne peut plus souscrire une offre de téléphonie fixe classique (sur le réseau cuivre). En revanche, le réseau en place fonctionne évidemment toujours. Il sera débranché progressivement et remplacé par la fibre optique à partir de 2023 et jusqu'en 2030.

#### Pour avoir une ligne fixe, on sera obligé de souscrire une offre Internet.

Faux. Les opérateurs proposeront des offres fibre multiplay

comprenant le téléphone, l'accès à internet et à la télévision. Mais il sera possible pour ceux qui le souhaitent de choisir une offre qui leur permettra uniquement de téléphoner.

#### Pour le téléphone comme pour l'Internet, la fibre deviendra obligatoire

Vrai, mais progressivement (de 2023 à 2030). Quand une commune ou un quartier seront prêts à être basculés, les autorités et la population seront dûment informées. Aucune date n'est actuellement arrêtée pour Mardié. Et on aura, bien sûr, toujours le choix de l'opérateur.

#### Les tarifs vont augmenter

Probable, même si les offres cuivre et fibre ont tendance à se rapprocher – mais pas toujours à la baisse...

#### La fibre arrive (enfin) au Clos de l'Aumône

Vrai ! L'armoire manquante a enfin été installée, après une longue bataille avec l'opérateur. Passé les délais administratifs légaux, l'ensemble des foyers du Clos de l'Aumône pourra être enfin rattaché au réseau fibre.

## Votre avis compte

### Sondage éclairage public nocturne

Dans le cadre de l'amélioration de notre cadre de vie, de la sobriété de nos consommations, et comme nous nous y étions engagés lors des réunions publiques, nous vous sollicitons quant à vos préférences.

Je tiens à préciser que l'utilisation d'horloge de coupure d'éclairage ou la baisse d'intensité lumineuse ne sont possibles que dans les secteurs ayant été remis à niveau (*relamping*). Notre campagne de changement des ampoules et des systèmes de commande prend tout son sens.

Suivant vos réponses et en tenant compte des impératifs (caméra, sécurité et faisabilité technique), je proposerais un schéma de coupure et/ou de baisse.

Bien à vous.

**Votre Maire, Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**

Retrouvez votre sondage  
en version dématérialisé  
ici



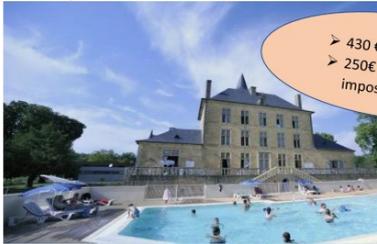
	OUI	NON	SANS AVIS
1 - Quelle est votre rue ?			
2 - Souhaiteriez vous une extinction nocturne de l'éclairage public ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, sur quel créneau horaire ?			
<input type="checkbox"/> 22h/6h			
<input type="checkbox"/> 23h/5h			
Autre : _____			
3 - Souhaiteriez-vous une baisse de l'intensité de l'éclairage public nocturne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 - Commentaires ou remarques :			
_____			
_____			
_____			
_____			

\* Pour renvoyer ce sondage par courrier : Mairie de Mardié - 105, rue Maurice Robillard - 45430 Mardié  
Par mail : [mairie@ville-mardie.fr](mailto:mairie@ville-mardie.fr)  
Vous avez également la possibilité de le déposer en Mairie.





L'AFL vous propose son 7ème séjour  
« Seniors en Vacances »\*  
Domaine de Pelvézy à St Geniès en Dordogne  
Du 13 au 20 juin 2022



➢ 430 € par personne  
➢ 250€ personnes non imposables



Ce tarif comprend la pension complète, les animations, les excursions, l'assurance et la taxe de séjour.  
Transport aller-retour plus excursions en bus estimé à 120€ /personne selon effectif  
Adhésion à l'AFL : 13€ par famille



Visites

- ✓ Sarlat et Laroque Gageac
- ✓ Promenade en gabarre
- ✓ Grotte de Rouffignac
- ✓ Jardin d'Eyrignac



- Renseignements à la permanence de l'AFL 7 rue du Port à Chécy le jeudi de 15h à 18h Tél : 09 52 95 95 85
- Inscriptions début avril 2022 sur rendez-vous au 06 83 09 03 09
- Possibilité de régler en 2 fois



\* Public concerné : + de 60 ans, ou 55 ans personne en situation de handicap



Peau neuve pour le kiosque !

Après la passerelle et avant le chalet, le kiosque a été rénové. Bravo aux services techniques de la commune !



Renseignements : CCAS de Mardié  
Sylvain Mérie au 02.38.46.69.63  
[sylvain.merie@ville-mardie.fr](mailto:sylvain.merie@ville-mardie.fr)



Église : la restauration de l'intérieur terminée

La réception des travaux a eu lieu le 4 avril : après plus d'une année de fermeture, la restauration complète de l'intérieur de l'église est terminée.

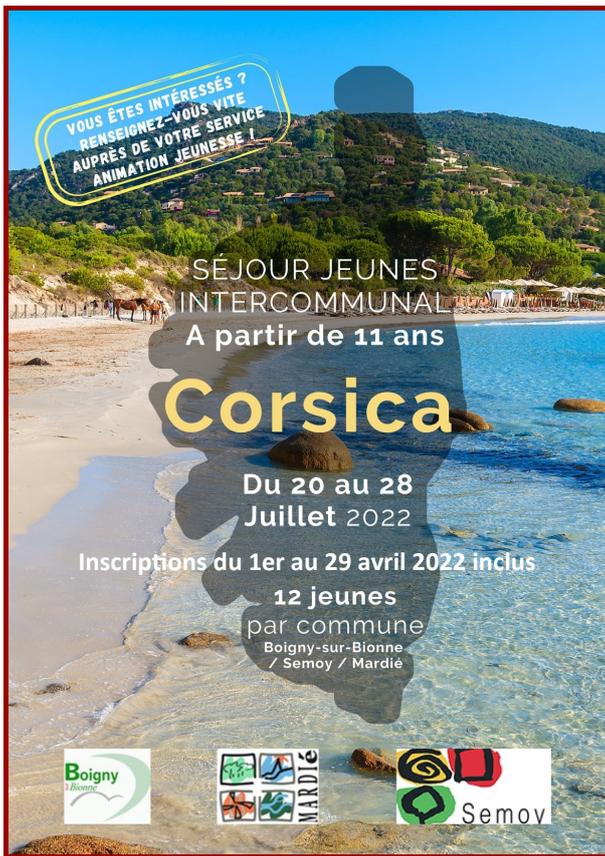
Les divers travaux ont été plusieurs fois évoqués dans ce magazine. Nous invitons maintenant les Mardésiens à (re)visiter leur église. La réfection complète des murs et des enduits, le nettoyage et la repose des statues, la mise en lumière permettent d'en apprécier la sobre beauté, de goûter la quiétude et la sérénité qui émanent de cet édifice, au-delà des croyances et convictions de chacun.

Comme par le passé, l'église sera ouverte tous les jours.

Un très grand merci aux bénévoles qui assurent ce service dont bénéficient les Mardésiens comme les visiteurs de passage. Un système de détection permet l'éclairage automatique des voûtes.

Les statues sont fixées de manière sécurisée et on ne peut qu'admirer la très grande qualité de celles qui sont dans le chœur (XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>).

Des plaquettes explicatives seront prochainement mises en place.



La journée des ATSEM



Essentielles à nos petits et toujours présentes, les ATSEM de l'école maternelle Edgar Veau se sont mises à l'honneur à l'occasion de la journée des ATSEM, le 25 mars.

Merci à Christine, Bernadette, Silvina et Angélique d'avoir proposé ce jour un goûter animé aux enfants du périscolaire !



Le nouveau Relais Petite Enfance (RPE) de Mardié est en marche ! Une première et très sympathique rencontre a eu lieu le jeudi 7 avril, avec les assistantes maternelles de Mardié, l'animatrice du relais, les élus et la CAF, pour lancer ce nouveau dispositif communal. Séverine Da Silva a su présenter avec humour et dynamisme tous les aspects de sa mission envers les professionnelles et les parents.



Premier évènement du CMJ : La chasse aux œufs



Immense succès pour la chasse aux œufs proposée par le CMJ le 6 avril sur la base de loisirs : 160 enfants exactement y ont participé ! Petits, moyens et grands ont unanimement apprécié l'ambiance et l'organisation. Un très grand bravo à nos jeunes élus





# CONCERT ROCK

## LE GRAND RETOUR

Des titres mythiques

FUNK  
HARD ROCK  
BLUES  
SOUL  
ROCK

interprétés et parfois réarrangés afin de partager un moment unique avec tous les passionnés de musique vivante.



SamSoul \* Mavrica Live 2018

le  
**21 MAI 2022**

Base de loisirs de  
**Pont-aux-Moines**

De 20h à minuit  
Restauration/Buvette dès 19h

avec **START MUSIC 45**  
et **SAMSOUL**

Samsoul est un groupe de reprises des années 70 dans ce qu'elles ont de plus excitantes avec des standards de Pink Floyd, les envolées de Carlos Santana, le lyrisme de Deep Purple, l'éclectisme de Led Zeppelin, le sex appeal de James Brown, la fougue de Queen et de Joe Cocker...

## A vos agendas !

Après deux longues années d'absence pour cause de crise sanitaire, la troupe de théâtre de « La Lucarne » a le plaisir de vous présenter :

« **Petit déjeuner compris** »

une comédie de  
Christine REVERHO.

Au plaisir de vous revoir  
et de partager avec vous un  
bon moment de  
divertissement.



**LA LUCARNE**  
présente

*Petit déjeuner compris*

**Mardié** Une comédie de  
Christine REVERHO  
Salle P'tit théâtre  
Sur réservation  
06 18 10 49 13

Plein tarif: 8€  
Moins 12 ans: 5€

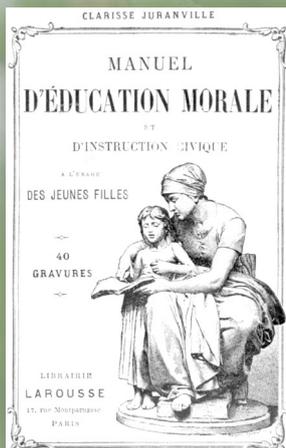
**Vendredi 20 mai 2022 – 20h30**  
**Samedi 21 mai 2022 – 20h30**  
**Dimanche 22 mai 2022 – 15h30**

Respect des gestes barrières en vigueur au moment des représentations



## Inauguration de la bibliothèque Clarisse Juranville

Petite cérémonie en l'honneur de Clarisse Juranville à l'occasion de l'attribution de son nom à notre bibliothèque (vendredi 20 mai à 18h30, place du pressoir). Exposition de quelques livres et objets évoquant cette éminente pédagogue mardésienne, féministe avant l'heure, qui a consacré sa vie à l'éducation des filles.



*Bienvenue !*

\*Victoria FETIVEAU  
Née le 06/03/2022

\* Soan THAUVIN  
Né le 20/03/2022

**Le carnet**

*Ils se sont dit oui !*

Pauline TARDIF et  
Thomas CHESNAIS  
Unis le 12/02/2022

*Ils nous ont quittés...*

Solange PRUDHOMME  
le 26/03/2022